

weiterbildung@sbfi.admin.ch

Berne, le 30 juin 2016

Consultation sur le document de référence concernant l'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez l'adulte

Madame, Monsieur,

L'Union syndicale suisse (USS) vous remercie de l'avoir invitée à s'exprimer sur le document de référence concernant l'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes. Elle vous transmet par la présente sa position.

L'USS réaffirme l'importance du développement et du maintien des compétences de base des adultes pour faciliter l'acquisition de qualifications, s'intégrer et rester sur le marché du travail et obtenir des conditions salariales décentes.

Ce document de référence est supposé définir les objectifs et les indicateurs qui doivent servir de base aux activités cantonales dans le domaine de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes et à leur mode de fonctionnement. Il précise qu'une étape importante dans ce sens est la définition d'objectifs nationaux destinés à sous-tendre cet encouragement.

L'USS considère que ce document de référence ne contient pas d'éléments substantiels concrets. Elle avait fait part de ses considérations et propositions en date du 13.02.2015.

Il manque en effet la définition d'un objectif global mesurable au niveau national, pourtant nécessaire pour pouvoir mieux définir les objectifs cantonaux. A cette définition doivent être associés les partenaires sociaux, notamment les syndicats du fait de leur proximité avec le public-cible.

D'autre part, nous nous interrogeons sur le public-cible et la manière de l'atteindre. En effet, nous ne sommes pas convaincus que les personnes concernées feront la démarche proactive d'aller elles-mêmes chercher les informations et utiliser les prestations. De plus, étant donné que les aides financières seront octroyées en fonction de la demande, il y a donc un risque d'assurer un financement – et par là une offre – largement en dessous des besoins réels dans l'acquisition des compétences de base chez les adultes.

Par ailleurs, la délégation de toutes les compétences au niveau cantonal rend le développement de synergies avec les fonds paritaires de branche difficile. Cela signifie se priver d'une participation financière de l'économie qui serait pourtant essentielle pour baisser le coût pour les participants.

Nous nous interrogeons également sur le type d'offres qui feront l'objet du recensement dans les cantons (offres formelles, non formelles, langue, ICT, etc.). Il nous semble qu'il serait pertinent de définir un standard minimum pour le recensement des offres afin d'avoir des éléments comparables.

Enfin, il serait à notre avis utile de développer l'apprentissage des compétences de base dans le cadre du processus qualifiant. L'USS propose notamment d'analyser les synergies possibles avec le projet « Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes ».

Au vu de ce qui précède, nous craignons que la mise en application de la loi sur la formation continue n'ait que peu d'effets sur l'acquisition effective des compétences de base chez les adultes.

Nous demandons concrètement de :

- définir un objectif global mesurable au niveau national afin de définir les objectifs cantonaux ;
- définir des standards communs pour le recensement des offres existantes dans les cantons ;
- d'associer les partenaires sociaux, notamment les syndicats du fait de leur proximité avec le public-cible ;
- de développer des mesures concrètes pour atteindre le public-cible afin de lui proposer les offres spécifiques ;
- de favoriser les synergies avec les fonds paritaires de branche ;
- de veiller à abaisser au maximum les barrières financières pour le public-cible ;
- d'analyser les synergies possibles avec le projet « Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes ».

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner
Président



Laura Perret Ducommun
Secrétaire centrale